



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES

☎ 02 47 91 33 33

📠 02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

MAPA RELATIF A LA FOURNITURE :

SUTURES ET LIGATURES COELIOCHIRURGIE

**Au Centre Hospitalier de Loches
Consultation de NOVEMBRE 2011**

Période : du 01/01/2012 au 31/12/2012,
Reconductible 2 fois pour une période de 12 mois,
sans excéder la date du 31/12/2014

Date limite de remise des plis : Lundi 12/12/2011 à 16H00

Le présent RC comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE V : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE

La présente consultation porte sur la fourniture de sutures et de ligatures coeliochirurgie au Centre Hospitalier Paul Martinais de LOCHES.

Le marché passé entre la personne publique contractante et le fournisseur retenu, dans le cadre de la présente consultation, est un marché fractionné à bons de commandes. La procédure passée dans le cadre de ce marché est un marché à procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE II : DUREE DU MARCHE

Le présent marché est passé pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 renouvelable deux fois pour une période de 12 mois, sans excéder la date du 31/12/2014

ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES*

Il peut également être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr.

ARTICLE V: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés :

- valeur technique (50%) : critère évalué après analyse du dossier technique et présentation du matériel ;
- le prix (30%) ;
- prestation de service (20%) : critère évalué au regard de la disponibilité du fournisseur pour accompagner le changement d'une part et la gestion de stock d'autre part.

Dans tous les cas, si plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

✓ Transmission via support papier

Les offres, sous enveloppe dûment cachetée, devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier
Bureau des achats et de l'équipement
1 Rue du Dr Martinais
37 600 LOCHES

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant le **12 décembre 2011 à 16H00**, délai de rigueur.

et mentionnera :

« MAPA fourniture de sutures et ligatures coeliochirurgie »

et contiendra :

- Les coordonnées du candidat, et les documents listés à l'article VIII.
- L'Acte d'Engagement signé et ses annexes, à savoir un devis détaillé dûment signé.

✓ **Transmission par voie électronique**

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique, à l'adresse suivante : marchespublics@ch-loches.fr

ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT
--

A l'appui des offres, il est demandé à chaque candidat de fournir, conformément à l'article 46 du CMP :

- Déclaration de candidature DC1 (remplace le DC 4)
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier Judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du travail (ou DC 2 remplaçant le DC 5) ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (DC7) ;
- Les principales références, notamment dans le domaine des Etablissements Publics, Références et moyens en capacité de gestion
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- Démarche environnementale ;
- RIB ;
- Les fiches techniques pour chaque article proposé ainsi qu'une copie du

certificat de marquage CE ;

- Un acte d'engagement (DC3) pour chaque lot incluant les bordereaux de prix détaillés.

ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
--

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mme Isabelle REBEN, Pharmacienne au 02 47 91 31 80 ou isabelle-reben@ch-loches.fr

Mme ADELE, responsable achats et équipement au 02 47 91 33 89 ou monica-adele@ch-loches.fr ;